



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial du 19 octobre 2011

Arrêté du 1^{er} septembre 2011

Rectificatif

Objet : délégation du responsable du PRS à ses agents B

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé du RHONE,
donne délégation de signature dans les conditions suivantes :

Article 1^{er}. – Délégation permanente de signature est donnée à :

- Françoise LESPINASSE, Contrôleur principal
- Manouchka MOUNIER, Contrôleur
- Mireille COTTIN, Contrôleur
- Stéphane ALMOSNINO
- Laurent BRUYERE
- Jean-Paul MONTANARI

- a l'effet de :

- statuer sur les demandes de remise ou de modération portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires, dans la limite de 10 000 euros;

- statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 30 000 euros ;

- et plus généralement signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice, ainsi que tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2. – La présente décision de délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Rhône

A LYON, le 01/09/2011

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé,
Eric FRISON